

Réponse d'Archipel Citoyen au pacte toulousain pour le climat

Nous vous remercions d'avoir sollicité les différentes listes à se positionner sur des engagements aussi cruciaux que ceux concernant le climat. L'impact des activités humaines menace aujourd'hui directement l'équilibre de notre planète et met en péril le monde que nous laisserons à nos enfants. La Municipalité doit transformer Toulouse pour apporter des réponses aux urgences environnementales et climatiques actuelles, imaginer la ville et la vie de ses habitant-e-s au-delà d'un mandat, et aussi permettre aux générations futures de vivre dans une ville résiliente aux bouleversements climatiques.

Mais dans l'esprit de la démocratie vivante qui nous anime depuis la naissance d'Archipel Citoyen, il nous semblait impossible de présenter un programme entièrement ficelé, rédigé à quelques-uns, qui ressemblerait à un catalogue de promesses électorales. Depuis le mois de juin 2019, répartis en 16 groupes de travail consacrés aux différents enjeux de notre ville, nous avons donc défini des objectifs, établi un diagnostic et réfléchi à des préconisations. C'est le fruit de ce travail que nous avons repris dans nos réponses aux engagements du pacte et que nous soumettons aujourd'hui au débat sur le site d'Archipel et lors de prochaines réunions publiques afin que les habitantes et habitants de Toulouse et de sa Métropole, puissent voter, commenter, amender, améliorer l'ensemble de nos réflexions. Car nous savons que, sur tous ces sujets, les habitants ont une expertise d'usage ou une expertise technique qui vont compléter nos connaissances et enrichir nos propositions pour changer Toulouse.

Ambition	Engagement	Oui/non	Complément de réponse
1: Relocaliser une production alimentaire accessible à tous, moins carnée, et restaurant des sols vivants.	1.1 : Sanctuariser les terres agricoles et les espaces naturels => STOP à l'artificialisation nette des sols agricoles et naturels pour arriver à 0 ha artificialisé en 2026.	oui	Archipel Citoyen est aligné à 100% avec cet engagement, une de nos préconisations reprend exactement le même objectif : "Stopper la bétonisation de la ville et l'artificialisation des sols avec un objectif de 0 m2 de pleine terre artificialisée". Nous proposons également d'autres mesures qui vont dans le même sens, comme : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un inventaire des sols et du bâti introduisant la notion de sol vivant, - Faire un moratoire sur les nouvelles surfaces commerciales et entrepôts logistiques pour le commerce en ligne, - Repérer et protéger les îlots arborés en les classant et sanctuariser des arbres remarquables, qui font intégralement partie du patrimoine toulousain, pour qu'aucun aménagement ne puisse leur porter atteinte, - Multiplier les espaces de pleine terre, - Privilégier la création de parcs, jardins publics ou jardins partagés lors des démolitions d'immeubles au lieu de la bétonisation.
	1.2 : Cantines scolaires: produits à 100 % d'origine locale, 50% en bio et 2 jours	oui	Archipel Citoyen est en phase avec cet engagement, une de nos préconisations reprend le même objectif : "Mettre en place une alternative végétarienne quotidienne de qualité dans les cantines et deux repas végétariens hebdomadaires bio et locaux".

	100 % végétariens par semaine au plus tôt dans le mandat.		Nous nous engageons également à tendre vers le maximum de produits locaux et bio, selon la disponibilité de nos territoires, par la mise en place de clauses spécifiques dans les appels d'offre et l'augmentation de l'autonomie alimentaire de notre ville
2: Ramener de la fraîcheur naturelle en ville et adapter le territoire aux réchauffements climatiques.	2.1 : Chaque habitant de la métropole est à moins de 5 minutes à pied d'un lieu de fraîcheur public et accueillant (ex : espace naturel accessible au public, berge aménagée, jardin ouvert, place ombragée, cours d'école ombragée, abord de terrain de sport ombragé etc ...)	oui	<p>Plusieurs de nos préconisations permettent de répondre positivement à cet engagement, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter l'amplitude des horaires d'ouvertures des parcs et jardins, en consultation avec les comités de quartiers d'arrondissements, associations d'usagers et habitant·e·s et usagers. - Etudier l'ouverture permanente de certains parcs ou jardins. - Favoriser la création de collectifs d'usagers pour les parcs et jardins comme interlocuteurs privilégiés. - Privilégier la création de parcs, jardins publics ou jardins partagés lors des démolitions d'immeubles au lieu de la bétonisation. - Créer des continuités végétales et de pleine terre afin de relier les bois, parcs et jardins et créer un réseau de forêts en évolution libre - Regagner des espaces verts par la conversion d'un tiers de l'espace de voirie réservé au stationnement - Généraliser les écoles et collèges Oasis dans tous les quartiers <p>(Les écoles Oasis ont des cours d'écoles plus végétales, avec moins d'asphalte et des sols plus perméables. En effet, trop asphaltés et représentant une surface importante à l'échelle de la ville, les cours d'école constituent autant d'îlots de chaleur urbains.</p> <p>Il faudra également étudier l'ouverture au public de ces espaces en dehors des périodes scolaires ou périscolaires (soirs et vacances scolaires) pour pouvoir rafraîchir les habitantes et habitants des quartiers.</p> <p>Le bien-être des élèves comme celui des habitant·e·s sera ainsi renforcé.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Végétaliser les rues, les murs, la rocade et les berges de la Garonne, favoriser la végétalisation par les acteurs privés et publics et lancer des permis de végétaliser: - Végétaliser les murs des bâtiments publics (écoles, administrations publiques, EHPAD, murs des cimetières) avec des essences grimpantes (lierre, glycine, houblon, vigne vierge...), végétaliser leurs espaces intérieurs type cours ou patios. - Favoriser la végétation spontanée dans la rue en redonnant l'accès au sol (bandes fleuries, végétation en pied de mur ainsi qu'en pieds d'arbres). - Lancer des permis de végétaliser confiés aux citoyen.ne.s volontaires en mettant à disposition de la bonne terre, facilitant l'accès à l'eau, favorisant la création de conseils

			locaux de végétalisation et expérimentant des dispositifs d'accompagnement des citoyen.ne.s par des professionnels en insertion
	2.2 : Dès le début du mandat, dans tout nouveau projet d'aménagement ou de réaménagement (Privé ou public) imposer un minimum de 30 % de surface végétale en pleine terre.	oui	<p>Cet engagement nous paraît tout à fait pertinent par rapport au programme que nous sommes en train de co-construire avec les toulousains. Ainsi nous engageons à réviser le PLUIH pour que toute nouvelle construction comprenne des espaces verts accessibles à ses habitants en imposant un minimum de 30% de surface végétale. D'autres préconisations de notre programme permettront également d'aller vers le même objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Multiplier les espaces de pleine terre. - Stopper la bétonisation de la ville et l'artificialisation des sols avec un objectif de 0 m2 de pleine terre artificialisés. - Privilégier la création de parcs, jardins publics ou jardins partagés lors des démolitions d'immeubles au lieu de la bétonisation. - Réaliser un inventaire des sols et du bâti introduisant la notion de sol vivant. - Repérer et protéger les îlots arborés en les classant et sanctuariser des arbres remarquables, qui font intégralement partie du patrimoine toulousain, pour qu'aucun aménagement ne puisse leur porter atteinte.
3: Des Transports collectifs plus avantageux que les transports individuels dans la Métropole	3.1 : Diviser la part de la voiture individuelle de moitié sur les déplacements, sur Toulouse ET sur Toulouse Métropole d'ici 2026.	oui	<p>Avec plus de 50 préconisations sur les transports dont quelques-unes sont détaillées en réponse aux engagements ci-dessous, nous engagerons une transition qui permettra de réduire sensiblement la place de la voiture dans les déplacements des habitants de la ville et de la métropole.</p>
	3.2 : Moins de 50 minutes de temps de trajet en transport en commun pour rejoindre n'importe quel point de la métropole, à une fréquence et avec des amplitudes horaires qui correspondent aux besoins des usagers.	non	<p>A Archipel Citoyen nous voulons promouvoir une transparence et une éthique des élus et à moins d'être démagogue, il est impossible de s'engager sur ce point à cause de l'étalement urbain (Faire Brax - Dremil-Lafage est impossible en moins de 50mn à part le dimanche). Mais nous nous engageons à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer de manière cohérente les projets d'urbanisme et de transport. - Mettre en place des arrêts à la demande la nuit en dehors des arrêts de bus réguliers, tout comme une adaptation de l'amplitude horaire des transports, ainsi qu'un service de navettes dans certaines zones non desservies. - Adapter les transports la nuit pour s'adapter en fonction des publics et des événements festifs.

			- Proposer, à l'échelle de Toulouse Métropole, une révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat (PLUiH) permettant de généraliser l'implantation de nouveaux logements et d'emplois à proximité des infrastructures de transports structurantes afin de réduire le nombre de déplacements ainsi que les distances parcourues.
	3.3 : 80% des habitants de la Métropole ont un point de TC (ou TAD9) à moins de 200 m de chez eux ou de leur travail en 2025 -Objectif 100% en 2030	oui	Nous nous engageons à mettre un arrêt (TC, TAD ou Rézo pouce) à moins de 200m de chez eux pour 80% des habitants de la métropole à l'horizon 2025 et à développer de manière cohérente les projets d'urbanisme et de transport.
4: Rendre l'usage du vélo attractif, prioritaire et accessible, et favoriser la marche à pied	4.1 : Doubler la part modale de la marche à pied et du vélo à la fin du mandat à Toulouse	oui	<p>Archipel Citoyen (et tous les cyclistes et piétons de sa liste !) s'engage pour un doublement du nombre de cyclistes et de piétons au travers de nombreuses préconisations. Nous souhaitons, par exemple, sensibiliser, éduquer et inciter à la pratique du vélo:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les accompagnements de la pratique du vélo avec des "Vélos école" pour chaque enfant et pour les adultes qui le souhaitent, - Responsabiliser les piétons, cyclistes pour un comportement plus respectueux, - Réaliser les campagnes de communication sur les avantages et les bienfaits du vélo, - Continuer l'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique, - Inciter fiscalement à l'utilisation du vélo en encourageant le développement de l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) - Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable d'agglomération complémentaire du Réseau Express Vélo. - Réaliser prioritairement le Réseau Express Vélo (REV) - Doubler le budget consacré au vélo pour rattraper le retard. <p>Mais aussi pour les piétons et les PMR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager le développement du pédibus. - Faciliter et sécuriser la marche à pied en ville. - Définir et mettre en œuvre un plan d'urgence de mise en accessibilité pour rendre les trottoirs accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) en terme de conception et d'utilisation. - Piétonner le centre-ville par phases. - Réaliser des cœurs de quartier attractif pour les piétons

			<p>Enfin nous avons l'objectif de proposer, à l'échelle de Toulouse Métropole, une révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat (PLUiH) permettant de généraliser l'implantation de nouveaux logements et d'emplois à proximité des infrastructures de transports structurantes afin de réduire le nombre de déplacements en voiture individuelle ainsi que les distances parcourues.</p>
	<p>4.2 : Convertir toutes les voies cyclables en pistes cyclables pour sécuriser la pratique du vélo</p>	<p>oui</p>	<p>Pour sécuriser la circulation des vélos, plusieurs de nos préconisations permettent de répondre positivement à cet engagement, par exemple :</p> <p>Nous nous engageons à doubler le budget vélo, ce qui permettra de créer de nouvelles pistes cyclables et d'en transformer de bandes à pistes cyclables (en tenant compte de l'avis des associations cyclistes de la métropole)</p> <p>Lors de la réalisation de nouveaux aménagements routiers ou d'infrastructure à Toulouse, nous souhaitons intégrer le vélo comme premier utilisateur, tout en veillant à ce que ces vélos ne gênent pas les piétons et pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> - associer largement les associations cyclistes de l'agglomération - construire des emplacements pour garer les vélos, avec des dispositifs d'accroche adaptés pour pouvoir attacher la roue avant et le cadre au support - construire des espaces cyclables suffisants pour que les vélos ne se retrouvent pas sur les trottoirs (et ainsi ne gênent pas les piétons) <p>De plus, pour rendre la circulation à vélo plus sûre, il faudra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une formation des cyclistes et des automobilistes pour que chacun prenne conscience des contraintes réciproques - donner la priorité au vélo, en mettant des "cédez le passage" pour les voitures à l'endroit où les pistes cyclables se terminent ou sur les ronds points - généraliser les espaces vélo devant les feux de circulation, pour permettre un départ facile des cyclistes et/ou ajouter un feu séparé pour les vélos derrière les feux de circulation classique - faire en sorte que les autres véhicules n'empruntent pas ou ne stationnent pas sur les bandes et pistes cyclables - faire en sorte que les automobilistes mettent systématiquement leurs clignotants pour signaler leurs changements de direction - faire des pistes cyclables sans passage de type "bateau"

	4.3 : Zéro discontinuité dans les pistes cyclables à la fin du mandat	oui	<p>Nous nous engageons à mettre en œuvre le schéma directeur cyclable d'agglomération complémentaire du Réseau Express Vélo qui comprend en particulier le traitement prioritaire des discontinuités cyclables, mais aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le traitement prioritaire des carrefours accidentogènes et le franchissement des coupures urbaines (voies rapides, voies ferrées) - la mise en place d'un axe est-ouest (rues de Metz et de la République). - la séparation des flux de voitures des cyclistes sur les principales pénétrantes, au moyen d'une piste cyclable ou d'une voie bus partagée - le développement des voies cyclables ou voies vertes le long des cours d'eau (Garonne, Île du Ramier, Canal de Brienne et du Midi) - l'aménagement de passerelles partagées piétons/vélos sur la Garonne et sur le périurbain - la définition d'un plan de stationnement vélo intégrant des places sécurisées et ne gênant pas les déplacements des PMR
5: Mettre en œuvre la transition de l'économie vers l'économie de la transition (Métropole résiliente)	5.1 : Mettre en place, dans chacun des 6 secteurs de Toulouse une plateforme de récupération et de réparation, animée par les acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire.	oui	<p>En cohérence avec la préconisation suivante sur les filières emplois climat, même si la formulation est légèrement différente de celle du pacte toulousain mais plus ambitieuse en terme d'activité et de création d'emplois.</p> <p>Les 6 plateformes proposées s'inscriront au minimum dans cette politique</p>
	5.2 : Créer un pôle économique Low Tech dans les secteurs de l'énergie et du bâtiment, opérationnel dès 2023	oui	<p>Nous voulons engager la structuration de véritables filières économiques "emplois climat", en premier dans les secteurs où la collectivité peut le mieux intervenir (appels à projets, commandes, projets d'aménagement et d'urbanisme...). Nous souhaitons favoriser les approches "Low Tech" au lieu de technologies complexes et émettrices de CO2.</p> <p>Les filières sont nombreuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des emplois pour un confort d'habitat et des bâtiments durables (programme de rénovation thermique et phonique des bâtiments, d'écoconstruction, de mise aux normes d'accessibilité...). - Des emplois dans l'action sociale pour éviter une transition écologique « à deux vitesses » - Des emplois pour produire et manger sain et solidaire - Des emplois pour se déplacer autrement

			<ul style="list-style-type: none"> - Des emplois pour recycler, réutiliser. <p>Enfin accompagner socialement cette transition en termes d'éducation populaire, d'aide aux ménages les plus précaires, de reconversion des secteurs affectés négativement par la transition écologique.</p>
6: Tendre vers une métropole zéro déchet	6.1 : Réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 14% par habitant en 2026 par rapport à 2016 (de 467 à 402 kg)	oui	<p>Pour tenir cet engagement, la première mesure que nous voulons mettre en œuvre est d'étudier la mise en place de la tarification incitative conjuguée à des aides suivant les revenus:</p> <p>La plupart des collectivités dites "performantes" sont celles qui, entre autres actions, ont mis en place une tarification incitative des déchets. Elle consiste à asseoir une partie de la facture des usagers sur la quantité de déchets produite, le poids et/ou le volume. Selon les retours d'expérience, elle produit des effets notables en trois à quatre ans, et une diminution de 20% à 70% des ordures résiduelles est observée. Les entreprises sont également concernées par les dispositifs de redevance spéciale, qui permettent de les responsabiliser et d'optimiser le tri.</p> <p>La tarification incitative devra faire l'objet d'une phase d'étude préalable de plusieurs années sur les modalités de sa mise en place qui pourrait avoir lieu à partir de 2025 et pourrait se faire progressivement quartier par quartier, en commençant par les zones les moins denses. Des expérimentations devront précéder la généralisation à l'échelle de la Métropole.</p> <p>Si l'étude pour la tarification incitative entrevoit une augmentation des inégalités et ne trouve pas de dispositif d'aide juste en fonction des revenus, étudier la mise en place d'une bonification incitative d'un autre type : carte municipale qui enregistre les « bons gestes » qui donneront droit à des avantages sur le service public.</p> <p>Nous souhaitons également promouvoir le réemploi du verre (consigne) et les lieux de réparation d'objets et accompagner les initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire.</p> <p>Mais aussi multiplier le nombre de borne de collecte en apport volontaire (verre, papier, carton, aluminium, textile) pour rendre le tri accessible à toutes et tous</p> <p>Pour lancer une dynamique de réduction des déchets, nous proposons de dupliquer le</p>

			<p>dispositif Rue Zéro Déchets dans au moins une nouvelle rue chaque année.</p> <p>Enfin il s'agit de développer les pratiques d'économie collaborative, d'économie de la fonctionnalité et les pratiques de don.</p>
	<p>6.2 : 100% des biodéchets et déchets verts valorisés: sous forme d'énergie ou toute autre valorisation écologique.</p>	<p>oui</p>	<p>Avec le président d'Humus et associés comme tête de liste, nous ne pouvons que nous engager à tenir cet engagement ! Les préconisations suivantes font parties du programme Archipel Citoyen :</p> <p>Prioriser la réduction et la valorisation locale des biodéchets en augmentant le nombre de composteurs partagés, en les collectant en porte à porte et par la promotion et la formation au compostage:</p> <p>Les biodéchets représentent un tiers de la poubelle et sont facilement valorisables au niveau local dans une dynamique vertueuse contribuant à répondre aux enjeux d'alimentation (moins de gaspillages, agriculture urbaine...), de santé (réduction d'intrants chimiques...), de végétalisation de l'espace public et d'énergie (méthanisation)</p> <p>Parmi les actions à mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'un plan compost : étendre la distribution de composteurs individuels et l'installation de composts en pied d'immeuble, densifier le maillage en composts de quartiers (1 compost de quartier par jardin public, recherche active d'autres lieux en lien avec les habitant·e·s, dans les établissements publics de la ville et chez les acteurs économiques), renforcer la formation et la mobilisation des bénévoles, augmenter le nombre d'agent·e·s de la ville intervenant sur ces questions. - Collecte des biodéchets en porte-à-porte ou apports volontaires en vue de leur compostage ou méthanisation. - Généralisation de la collecte des biodéchets dans les cantines de la ville et notamment les cantines scolaires. - Réfléchir à un maillage en unité de compost semi-industrielles - 1 par quartier. - Faire le lien avec les besoins de la région en intrants agricoles et en énergie. - Contribuer à la structuration de toute la chaîne de valorisation des biodéchets et ainsi favoriser l'activité locale et la création d'emplois.

<p>7: Maîtriser la distribution, la qualité et la consommation de l'eau, et protéger les ressources</p>	<p>7.1 : Garantir l'exploitation publique (donc durable) de la ressource Eau</p>	<p>oui</p>	<p>Nous souhaitons faire un audit d'évaluation du contrat en cours avec Véolia pour préparer le retour de la gestion de l'eau et l'assainissement en régie publique.</p> <p>Pour nous, il faut préparer la future régie publique de l'eau métropolitaine avec l'implication des citoyens et dès à présent mettre en place un collectif citoyen chargé d'assurer l'accès à l'eau pour tous dans un contexte où les sécheresses seront de plus en plus fréquentes. Les mesures décidées au travers du collectif citoyen devront être expliquées à la population pour permettre leur acceptation. Ce sont des mesures qui permettent de capter le bien commun le plus précieux, l'eau, pour le distribuer de manière équitable aux habitants. De plus le collectif aura également un rôle de comité de surveillance de l'application des contrats passés par la ville au gestionnaire du réseau d'eau.</p>
	<p>7.2 : Mettre en place une tarification sociale et solidaire de l'eau: les premiers m3 pour les besoins de base à prix très réduit et forte augmentation au-delà pour pénaliser les plus gros consommateurs.</p>	<p>oui</p>	<p>Nous souhaitons négocier avec Véolia la mise en place d'une tarification sociale incluant la gratuité des besoins primaires et une tarification à l'usage pour limiter le gaspillage, de plus d'autres préconisations peuvent permettre de renforcer l'objectif, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le rôle et les moyens du défenseur des droits et du médiateur de l'eau pour soutenir les personnes physiques ou morales abusées dans leur droit à l'eau. - Élargir l'accès aux fontaines d'eau potable et renforcement du maillage des fontaines dans la ville. - Augmenter le nombre de bains-douches municipaux. - Promouvoir et subventionner l'installation de systèmes individuels et collectifs de récupération de l'eau de pluie. - Assurer un accès à l'eau pour la végétation et les animaux sauvages
<p>8: Un habitat énergétiquement performant pour tous dans un quartier à vivre</p>	<p>8.1 : Mettre en place un outil public (ou guichet unique) de la rénovation énergétique avec 1 ETP/100.000 habitants métropolitains au minimum dès 2021 pour accompagner la réduction des consommations d'énergie des habitants pour atteindre 2 conseillers par tranche de 100000 en 2025.</p>	<p>oui</p>	<p>Pour répondre à cet objectif nous souhaitons créer une maison du logement, regroupant l'intégralité des services proposés par la collectivité depuis l'accès au logement jusqu'à l'accompagnement sur les aides à la rénovation énergétique. L'objectif d'un ETP pour 100.000 habitants est aligné avec nos préconisations car nous voulons augmenter le nombre d'espaces info énergie sur la métropole pour en avoir un de proximité. Nous proposons de créer de nombreux postes de Conseiller info énergie et d'ambassadeur de l'énergie afin d'augmenter drastiquement le nombre de ménages accompagnés dans des démarches de réductions de la consommation énergétique.</p>

	8.2 : Diviser par 4 le nombre d'étiquettes énergie D à G dans les logements sociaux d'ici la fin du mandat, atteindre 0 en 2030	oui	Pour investir dans l'entretien et la rénovation thermique du parc de logements sociaux toulousains, nous proposons un objectif de 20 000 logements rénovés à hauteur de 2000 euros par projet, soit un budget de 40 millions d'euros.
	8.3 : Interdire toute nouvelle zone commerciale de périphérie (car reposant sur l'utilisation massive de la voiture par les clients) au profit des commerces de proximité	oui	Nous nous engageons à soutenir les commerces de proximité dans les cœurs de quartier, privilégier les circuits courts et la diminution des déchets, pour cela limiter drastiquement l'ouverture de nouvelles grandes surfaces, agir dans ce sens dans les Commissions départementales d'aménagement commercial. Nous voulons également réduire l'emprise de certaines zones commerciales ou d'activité par le retour à des espaces non artificialisés, l'implantation de logements, d'équipements...
9: Produire localement l'énergie consommée par le territoire	9.1 : Doubler le taux de couverture des besoins de chaleur du territoire (résidentiel et tertiaire) par les réseaux de chaleur ENR&R: passer de 5% à 10% en proposant d'autres sources que l'incinération des OM.	oui	<p>Nous prenons l'engagement de pérenniser et d'élargir les réseaux de chaleur.</p> <p>Actuellement, le taux d'énergie renouvelable ou de récupération est aux alentours de 60 % sur les réseaux de chaleur urbains gérés par Toulouse Métropole (source : rapport Développement durable 2019). Il faut chercher à augmenter ce taux le plus possible.</p> <p>La principale source actuelle des réseaux de chaleur toulousains est l'incinérateur du Mirail. Toutefois, nous souhaitons lancer un grand plan zéro déchet qui devrait donc logiquement réduire le volume de déchets incinérés et donc la chaleur dégagée. Nous souhaitons donc anticiper cette conséquence en étudiant le raccordement d'autres sources de chaleur à ces réseaux pour compenser cette perte : data centers, supercalculateurs, industrie, centrales géothermiques... En fonction des résultats de cette étude, nous envisagerons d'élargir les réseaux de chaleur existants ou d'en construire de nouveaux.</p> <p>L'Ademe estime qu'en Midi-Pyrénées, environ 30 GWh de chaleur fatale industrielle serait directement disponible pour les réseaux de chaleur déjà existants. En outre, les installations ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) d'une puissance thermique totale supérieure à 20 MW ont obligation de réaliser une étude coûts-avantages en cas de rénovation substantielle ou d'installation nouvelle afin d'évaluer la rentabilité de valoriser de la chaleur fatale par un raccordement à un réseau de chaleur ou de froid.</p>
	9.2 : Créer une société publique ouverte à l'investissement citoyen pour	oui	Nous nous engageons à soutenir les acteurs citoyens dans le domaine des énergies renouvelables et aussi à garantir la qualité des nouveaux projets d'énergie renouvelable. Une analyse du cycle de vie prévisionnelle sera réalisée de manière systématique. Elle

	favoriser l'émergence de projets d'énergie renouvelable locaux, afin d'augmenter de 50% la production d'électricité produite à partir d'ENR pour la porter au minimum à 80 GWh en 2026.		inclura les effets de l'intermittence des sources d'énergie et donc la nécessité du stockage ou de l'effacement associé, et inclura la quantité de gaz à effet de serre de l'énergie de fabrication. Les projets ne seront encouragés que s'ils démontrent un bilan carbone et un rendement énergétique (EROI) meilleur que celui du mix électrique français actuel.
10: Eduquer, former et inciter tous les habitants de Toulouse Métropole à la transition écologique	10.1 : INTERDIRE LA PUBLICITE commerciale sur l'espace public d'ici 2026.	oui	<p>Nous souhaitons supprimer la communication commerciale et dynamiser l'expression publique culturelle et artistique dans les lieux et espaces publics.</p> <p>De plus nous voulons mettre en place un Règlement local de publicité intercommunal permettant de réglementer l'extinction nocturne des publicités et refusant l'installation d'écrans publicitaires.</p>
	10.2 : Créer dès 2020 un Conseil Citoyen de la transformation énergétique et de la protection écologique doté de moyens propres qui aura pour mission de contrôler l'application des engagements écologiques des élus.	oui	<p>Nous proposons de mettre en place un collectif de citoyens et d'élus dans une Agence de la transition qui animera l'ensemble des actions liées à la transition, qui contrôlera leur réalisation et sera garante de leur cohérence et de leur acceptation.</p> <p>Cette agence impulsera ou soutiendra également des projets à visée de transition écologique.</p> <p>Elle sera en charge d'échange de pratiques avec les autres villes en transition et le collectif C40 Cities Climate Leadership Group (collectif des villes leaders dans le domaine climatique).</p> <p>De plus Toulouse Métropole s'est dotée en 2012 d'une Autorité organisatrice de l'énergie. Il nous semble nécessaire qu'elle se dote d'une nouvelle autorité organisatrice du climat ayant des missions et des objectifs similaires pour la question climatique. Ces deux autorités, ayant des objectifs communs, seront amenées à travailler ensemble. Une de ses compétences sera la comptabilité carbone prenant en compte les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes sur le territoire, dans le but d'accroître la responsabilité des collectivités.</p>
	10.3 : S'engager publiquement et en tant qu'actionnaire de	Oui	Le trafic aérien est en forte croissance partout dans le monde, générant des nuisances climatiques et sonores et notamment à Toulouse depuis sa privatisation. L'ancien

	l'aéroport pour une réduction de l'utilisation de l'avion dans les vols intérieurs, avec comme objectif affiché : -50% du nombre de voyageurs pour ces lignes à horizon 2030.		<p>actionnaire principal d'ATB - Casil Europe - s'était donné comme objectif d'augmenter le trafic aérien de 10 % par an, pari tenu depuis 2016. ATB vient de présenter son programme pour l'hiver 2019-2020, avec une offre de sièges en hausse de 8,8 %.</p> <p>Nous nous positionnerons clairement en tant qu'actionnaire et collectivité contre une augmentation du trafic aérien et en faveur de la réduction des vols intérieurs au profit du train notamment et sommes disposés à mener une campagne affirmant un objectif de -50 %. Nous nous battons par ailleurs pour faire plafonner, comme à Orly, un nombre de rotations annuelles, en concertation avec les acteurs du transport aérien et les populations survolées ainsi que pour l'interdiction des vols de nuit.</p>
11: TOULOUSE METROPOLE, UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE	11.1 : Faire réaliser et publier les bilans carbone en amont de tout projet municipal ou métropolitain. Refuser tous les projets dont l'impact est néfaste au climat ou à la biodiversité.	Oui	<p>Nous nous engageons à analyser toutes les mesures prises par la métropole et la mairie sous l'angle du bilan carbone, de la consommation d'énergie et du rendement énergétique et de les évaluer avant de les proposer en commissions.</p> <p>Nous proposons également d'analyser toutes les mesures envisagées pour des raisons climatiques et énergétiques sous l'angle du coût à la tonne de gaz à effet de serre évitée et les prioriser en fonction de cette métrique (cette priorisation est rendue nécessaire par l'urgence et le contexte de ressources financières contraintes).</p>
	<p>11.2 : Inscrire dans TOUT appel d'offre de projet de plus de 50000 €:</p> <ul style="list-style-type: none"> -une clause obligeant à mener et à publier un bilan carbone, -une clause obligeant à évaluer pour le projet la consommation globale en énergie (investissement et fonctionnement), -une clause obligeant à prévoir la réduction et la valorisation des déchets professionnels. 	Oui	<p>Nous nous engageons à intégrer des critères climatiques et énergétiques dans tout marché public supérieur à 50 000 euros. Les critères proposés sont bilan carbone, entreprises locales, matières premières locales, gestion des chantiers, PDE entreprise... Ces critères doivent exister à la fois sous la forme de seuils minimaux à respecter et sous la forme de système de bonus/malus dans la sélection du prestataire.</p> <p>Nous souhaitons augmenter très significativement la part des marchés publics faisant l'objet de clauses sociales et/ou environnementales en faisant un bilan public et en adoptant un nouveau règlement, en incluant des clauses limitant les émissions de gaz à effet de serre (c'est bon pour la planète, mais cela permettrait aussi l'interdiction aux entreprises de recourir aux travailleurs détachés, au bilan carbone très négatif et qui sont des instruments de dumping social). Nous voulons également calibrer les marchés et les lots des appels d'offre de manière à ce qu'il soit possible pour les petites et très petites entreprises locales d'y répondre. Enfin nous proposons de réserver certains marchés aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire.</p>

	<p>-et ce, en plus des clauses environnementales et sociales.</p> <p>Dans les critères de sélection pour désigner le projet rapportant l'appel d'offre, donner le poids le plus important à l'évaluation de la qualité écologique du dossier (clauses ci-dessus), et non à l'aspect financier.</p>		
	<p>11.3 : Nommer un Premier Adjoint (Toulouse) et un Vice-Président (Toulouse Métropole) en charge de la Transformation énergétique et écologique. Placer sous sa responsabilité les finances et les marchés publics.</p>	<p>oui</p>	<p>Nous nommerons un Premier Adjoint et un Vice-Président en charge de la Transition énergétique et écologique. Nous prenons l'engagement d'assujettir les décisions de la municipalité et de la métropole à leur impact carbone via la mise en place d'une gouvernance transversale au travers d'une Agence Citoyenne de la Transition comprenant des citoyens, des associations, des techniciens des services, des élus. L'Agence Citoyenne de la Transition animera l'ensemble des actions liées à la transition, contrôlera leur réalisation et sera garante de leur cohérence et de leur acceptation. Par exemple, sur le logement, elle s'assurera que la rénovation thermique de bâtiments permette d'atteindre la réduction de Gaz à Effet de Serre visée. Elle permettra d'avoir une vision systémique et globale sur les actions lancées au niveau de la Métropole pour combattre le dérèglement climatique.</p>
	<p>11.4 : Envisager systématiquement le recours aux financements éthiques pour les projets à impact environnemental et social positif, en intégrant des critères de transparence et d'impact dans les appels à emprunt.</p>	<p>oui</p>	<p>Nous nous engageons à auditer l'existant (Financier: budget principal et annexes, emprunts et dettes, structure d'organisation ressources humaines, plan d'investissement de grands projets Smart city, Marché d'Intérêt National, dépendance aux GAFAM ou groupes privés dans les contrats privés, Partenariats Publics Privés, Délégation de Services Publics etc.) et à modifier les objectifs de la commande publique, des appels d'offres ou à projet, des aides et subventions à l'aune de critères sociaux et environnementaux.</p> <p>Dans le cadre de l'audit de dette, les institutions financières prêteuses seront évaluées sur le plan éthique. Pour les futurs emprunts effectués par la collectivité, le secteur bancaire solidaire sera privilégié.</p>